

L'AVOCAT EN MÉDIATION : ANNONCE ICBB

Chers Confrères,

Très prochainement, la nouvelle loi sur la Médiation invitera les avocats à régler les litiges en privilégiant la médiation avant d'introduire une procédure judiciaire.

Donnez-vous l'occasion de connaître votre rôle dans ce mode de règlement des conflits.

L'Institut de Communication du Barreau de Bruxelles propose aux avocats de se former à la médiation et plus particulièrement à leur rôle en offrant de nouvelles sessions de son séminaire destinées aux avocats depuis 2011.

La formation s'étale sur deux journées (J1 : Présentation et introduction à la médiation – J2 : Le rôle de l'avocat en médiation). Les médiateurs agréés peuvent être dispensés de la première journée, s'ils le souhaitent.

Voici, ci-dessous, toutes les informations pratiques.

I. Présentation

Cette formation a pour objectif de permettre aux avocats d'acquérir une connaissance du processus de médiation et de ses différentes phases, ainsi que des techniques qui lui permettront de préparer et d'accompagner son client durant la médiation.

Durant deux jours, le participant pourra expérimenter de manière pratique la médiation et le rôle de chacun des intervenants, et plus particulièrement celui de l'avocat.

La première journée (facultative pour ceux qui disposent d'une formation de base qualifiante comme médiateur agréé) est centrée sur les avantages et les différentes étapes de la médiation, ses limites, ses règles légales et déontologiques, ainsi que le rôle et les attitudes du médiateur.

La seconde journée porte de manière plus spécifique sur la place de l'avocat en médiation : Quels sont les indices susceptibles de permettre à l'avocat de choisir la médiation parmi les différents modes de résolution des conflits ? Quel est le rôle de l'avocat avant, pendant et après la médiation ? Quelle est sa plus-value ? Comment peut-il conseiller et préparer au mieux son client dans ce processus ? Etc.

La méthode repose sur les jeux de rôle suivis de débriefing et sur le savoir être. Il s'agit d'une pédagogie éprouvée depuis plus d'un quart de siècle d'expérience au sein de l'ICBB - L'Institut de Communication du Barreau de Bruxelles - qui forme en moyenne 500 avocats par an à la prise de parole, la négociation, la plaidoirie, la médiation, ...(pour en savoir plus : www.icbb.be).

Date :

Module 1 : Jour 1 : 1^{er} juin 2018 – Jour 2 : 13 juin 2018

Module 2 : Jour 1 : 28 septembre 2018 – Jour 2 : 5 octobre 2018

Module 3 : Jour 1 : 18 octobre 2018 – Jour 2 : 19 octobre 2018 (dans le cadre de la « Mediation Week », événement international centré sur la médiation)

Module 4 : Jour 1 : 30 novembre 2018 – Jour 2 : 7 décembre 2018

!! Il faut impérativement choisir la ou les dates d'un seul module.

Horaire : de 9h30 (accueil à 9h00) à 17h30

Lieu : ICBB Asbl, 36 boulevard du Souverain à 1170 Watermael-Boitsfort

Nombre de participants : entre 8 et 12 inscrits par journée.

Prix : 130 € par jour TTC pour les modules 1,2 et 4 et réduction à 50 € par jour TTC pour le module 3 uniquement dans le cadre de l'événement de la « Mediation Week ». Le prix comprend la documentation, le repas de midi et les pauses café.

L'ICBB se réserve la possibilité d'annuler la formation s'il y a un nombre insuffisant de participants.

➔ Pour ceux qui s'inscrivent avant le 1^{er} juin 2018 : l'inscription est réduite à **115 € TTC par jour** pour les modules 1, 2 et 4 et 50 € (inchangé) pour le module 3.

Inscriptions : Tel: 02/646 74 25 ou par email : info@icbb.be

Points de formation : 6 points de formation permanente par jour pour Avocat.be et pour la Commission Fédérale de Médiation.

Formateurs :

Dorothee Caustur : présidente et formatrice auprès de l'ICBB, avocat et médiatrice agréée, formatrice en médiation pour la formation qualifiante (Avocat.be), membre de la commission des MARCs (Avocat.be et du Barreau de Bruxelles), administratrice de la chambre de conciliation, de médiation et d'arbitrage en matière immobilière (CCAI).

Philippe Van Roost : ancien trésorier et formateur auprès de l'ICBB, avocat et médiateur agréé, membre de la commission des MARCs (Barreau de Bruxelles), coordinateur du projet permanence de médiation auprès du Tribunal de commerce francophone de Bruxelles, membre de GEMME.

Carmela-Milena Liccardo : vice-présidente et ensuite présidente de l'Institut de communication du barreau de Bruxelles jusqu'en mars 2015, formatrice depuis 15 ans, avocat et médiatrice, avocat collaboratif, formée en communication non violente, en conception de formations en pédagogie non directive (CEFAR) et en pédagogie ludique (Thiagi).

II. Programme

Préparation préalable : Envoi avant le séminaire d'un questionnaire et de documents à lire.

Journée 1 : La médiation – initiation par le prisme des parties et de l'avocat.

Cette journée est facultative pour ceux qui sont médiateur agréé

9h00: accueil des participants.

9h30 : début du séminaire : présentation et décollage.

10h00: mise en évidence du rôle d'un tiers dans la résolution d'un conflit.

11h15 : découverte du processus que va suivre le médiateur.

12h45: déjeuner.

13h45 : les impacts juridiques et procéduraux de la médiation.

15h00: pause.

15h15: familiarisation avec les techniques de médiation.

16h15 : mise en pratique – modèles + atterrissage.

17h30: fin du séminaire.

Journée 2 : Le rôle de l'avocat.

9h00: accueil des participants.

9h30 : début du séminaire : présentation et décollage.

10h15 : dans quels cas prescrire la médiation et comment?

12h30: déjeuner.

13h30: la préparation de la réunion de médiation avec le client.

15h: pause.

15h15: le déroulement de la réunion de médiation en présence des avocats.

16h15 : l'après médiation + atterrissage

17h30: fin du séminaire.